

FIESP 2023

VÉGÉTALISATIONS, INONDATIONS, ESPACES PUBLICS
À L'ÉPREUVE DE LA SÉCURITÉ

VIES

Bordeaux

Synthèse

décembre 2024

Alessiade **Biase** (coord.) + Juliette **Charron** +
Annabelle **Crespi-Rutgé** + Solène **Leray**

laa
UMR LAVUE 7218 CNRS



en partenariat avec



Remerciements

Le LAA-LAVUE tient à remercier l'IHEMI pour le financement de ce projet dans le cadre du FIESP 2022 et la Direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises (DGSCGC) et particulièrement le chef de la mission de la stratégie et de la prospective, sous-direction des affaires internationales, des ressources et de la stratégie, le colonel Gilbert Antchandiet-N'komah, et sa directrice adjointe, Yasmine Djadda, pour le dialogue ouvert que nous avons construit et le suivi précieux et toujours attentif de la recherche pendant tout le parcours.

Nous remercions également le lieutenant-colonel Eric Aubineau pour avoir été toujours un interlocuteur disponible et à l'écoute; le commandant Sylvain Journaux pour la patience qu'il a eu avec nous en nous expliquant les arcanes de sa mission; l'ensemble de notre comité interne pour les débats que nous avons pu avoir pendant cette année, qui nous ont permis d'avancer; en particulier Anne-Laure Moniot (Bordeaux Métropole) et Ann Bourgès (Icomos France) pour la confiance qu'elles nous ont donnée.

Enfin, tous les agents de Bordeaux Métropole et du SDIS qui ont accepté de nous rencontrer et de nous consacrer du temps pour nous faire comprendre leur métier.

Problématique et hypothèses de la recherche

Cette recherche s'insère au sein du débat en cours dans plusieurs métropoles françaises, et européennes, concernant les injonctions environnementales qui produisent de nouveaux modèles urbains et architecturaux capables de répondre tant aux crises qu'aux ambitions politiques. Ces réponses provoquent, en même temps, des questionnements, voire des frayeurs et tensions, dans le milieu de la sécurité civile qui en l'absence de nouvelles réglementations nationales et de nouveaux moyens techniques plus adaptés, doit faire face à des situations où le dépassement de la règle pour des fins ambitieuses et louables tels que la sauvegarde du climat, devient une affaire quotidienne, problématique à gérer. Cette recherche veut favoriser le dialogue entre les concepteurs des aménagements urbains publics et privés¹ et les forces de secours afin que ces échanges puissent contribuer activement à concevoir des aménagements urbains plus *efficaces* à tous points de vue et mieux répondre aux enjeux croisés d'adaptation de la ville au dérèglement climatique, de sécurité et de valorisation et sauvegarde du patrimoine. Entre *efficacité* – la fin justifie les moyens – et *efficience* – être performants avec ce qu'on a – c'est la prise en compte de l'être humain qui fait la différence (Julien, 2005). Entre les deux mots, qui semblent si proches en réalité, s'abrite la distinction d'une pensée quantitative (*efficacité*) et une approche qualitative (*efficience*). Dans cette recherche, nous ne les utiliserons jamais comme des synonymes de façon à faire apparaître les anomalies qui se cachent derrière un mésusage de ces mots, dans des contextes où la performance est souvent requise aux dépens des êtres humains.

La recherche propose de mettre à l'épreuve trois hypothèses : la première postule que **le rôle de la convention** d'échange et de collaboration mise en oeuvre entre le SDIS et Bordeaux Métropole, est d'être un cadre d'orientation non restrictif, permettant de ne pas trop figer les modalités d'échanges même si sa finalité est bien celle-ci. Ensuite nous supposons que le **rôle du temps** est central dans tous les échanges, négociations et outils entre partenaires. Les temps des uns ne sont pas les temps des autres et leur manque de synchronicité et de partage provoque actuellement des blocages. Enfin, la troisième hypothèse propose de regarder le **rôle de la négociation** dans la hiérarchisation des perceptions des risques et de leur acceptabilité pour chaque partenaire, et sa place dans la reconnaissance de vulnérabilités internes et externes.

Choix du cas d'étude

Le choix de la métropole bordelaise est dû à quatre principales raisons. La première est la présence d'une convention technique de partenariat entre la Métropole de Bordeaux et le SDIS 33, élaborée en 2023 et signée en avril 2024, pour identifier et régir les modalités d'échanges et de mutualisations entre les deux entités.

¹ Nous entendons par cette définition tant la Métropole, avec ses directions vouées à la transformation et à la gestion du territoire, la Direction Générale de l'Aménagement (DGA) et la Direction Générale des Territoires (DGT), que les acteurs privés (aménageurs et opérateurs) qui, par délégation de la première, mettent en oeuvre le projet.

La seconde raison est liée à l'échelle territoriale de la métropole qui représente un cas d'étude particulièrement intéressant vis-à-vis des transformations urbaines à l'œuvre et les différents phénomènes qu'elles ont amplifié: multiplication des programmes, des stratégies et des figures pouvant les porter, augmentation de la densité urbaine, des modes constructifs et de l'imperméabilisation et donc diversité des risques associés.

La troisième raison renvoie à la nature même de la ville, quelle soit géographique, historico-économique et architecturale. Le patrimoine du centre ville de Bordeaux est à la fois protégé par un plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV), par le PLUI (la « ville de pierre »)², auxquels s'ajoute l'inscription de la ville au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007, « Bordeaux port de la Lune » dont le périmètre s'étend sur plus de la moitié de la commune de Bordeaux³.

Enfin, l'actuel [2024] maire de Bordeaux et son équipe municipale, ayant conscience de la vulnérabilité des lieux de vie et du patrimoine face aux conséquences du changement climatique, déclarent au travers du projet de mandature « Bordeaux Grandeur Nature », porter l'ambition de passer d'une ville très minérale à une ville plus végétale et plus agréable à vivre. Ce positionnement s'est traduit dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de végétalisation et s'accompagne également d'une volonté d'apaiser la ville, notamment par la régulation des mobilités et des conflits d'usage de l'espace public.

Corpus mobilisé

Afin de réaliser notre recherche, nous nous sommes appuyées sur un corpus réunissant à la fois des documents fournis par Bordeaux Métropole, ainsi que des éléments issus de notre enquête. Les premiers, de natures différentes⁴ nous ont fourni un cadre indispensable pour situer la parole de nos interlocuteurs lors de notre terrain.

Bien évidemment la convention de partenariat qui lie la Bordeaux Métropole et le SDIS 33, a constitué l'un de nos principaux corpus ; nous l'avons analysé en détail, des documents préparatoires à sa rédaction, en passant par ses annexes.

À ces documents s'est ajoutée la production de nos propres données, récoltées dans deux cadres différents: lors d'entretiens semi-directifs avec des interlocuteurs choisis au sein du SDIS 33 et de Bordeaux Métropole et lors d'ateliers thématiques dont l'objectif était de croiser les enjeux des secours avec les injonctions particulièrement prégnantes à Bordeaux.

La partie de la recherche consacrée à l'outil cartographique et à la réglementation a conduit à la création d'un document SIG (Système d'Information Géographique) et à la constitution d'une base de données sur les réglementations en vigueur pour appréhender le statut, le poids juridique, la hiérarchie et l'impact de chacune de ces réglementations dans le processus du projet urbain.

² Le PSMV est engagé en 1967 et approuvé en 1988, la dernière révision est en vigueur depuis 2021. Le PLUI s'appuie sur le recensement exhaustif des immeubles bâtis et non bâtis dans un périmètre d'étude d'environ 1400 hectares et qui prévoit des dispositions réglementaires adaptées à la préservation de l'intérêt patrimonial au titre de l'article L151-19 en vigueur depuis 2006.

³ Reconnu pour sa valeur et son unité patrimoniale, ce secteur s'étend du Nord au Sud de la Garonne sur plus de 1800 ha, entourés d'une zone d'attention patrimoniale de 3725 hectares.

⁴ Plans prospectifs en matière d'aménagement, revue de projet et panorama des projets d'aménagement urbain en cours, projet de mandature, plan d'actions complémentaire au plan de gestion « Bordeaux port de la Lune », études et préconisations urbaines de l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine (A'Urba).

La méthodologie déployée

Quatre temps ont rythmé cette recherche dont la durée a été de douze mois (décembre 2023-décembre 2024). Chaque temps (cf. § Annexes) a mis en place des outils méthodologiques précis et pertinents afin de produire des données qualitatives. Néanmoins, tout le long de la recherche, nous avons fait un travail de représentation graphique des données produites afin de clarifier et de comprendre ce que l'on était en train de regarder mais aussi de voir surgir heuristiquement des enjeux⁵.

Le premier temps (déc 2023-fév 2024), dédié à la construction du corpus et de la pré-enquête, a été consacré à l'analyse de la convention et à la structuration d'un corpus de matériaux produits par la Métropole autour des 3 thématiques (végétalisation, inondation, espaces publics). En même temps, nous avons ressenti la nécessité de redessiner les organigrammes des deux institutions de manière à les confronter et mieux comprendre quels étaient les acteurs, les relations et les dynamiques d'échange que la convention sollicitait. Cette analyse croisée a produit un canevas d'entretien, utilisé ensuite dans le temps 2.

Le deuxième temps (mars 2024-juil 2024) a mis en place une stratégie de terrain qui s'est déployée en parallèle autour d'entretiens semi-directifs, et dans trois ateliers de co-construction organisés autour des 3 thématiques spécifiques – Végétalisation et secours, Risques environnementaux et secours, Patrimoine et secours – que nous voulions explorer afin de comprendre comment les cadres d'échanges, les temporalités et les acteurs mis en avant par la convention, résonnaient à l'intérieur de chacun de ces thèmes⁶.

Le troisième temps (déc 2023-sept 2024), a permis d'ébaucher un prototype d'outil cartographique SIG, conçu pour rendre visible l'effet de l'enchevêtrement des obligations et contraintes sur le territoire. Parallèlement, nous avons traduit ces données sous la forme de diagramme qui retrace la hiérarchie entre certaines réglementations et leur impact sur un projet urbain et architectural.

Le quatrième temps (sept 2024-déc 2024), a été consacré à l'écriture du rapport final qui a été marqué par un travail d'analyse transversale de toutes les données recueillies et par une montée en généralité nécessaire.

La Convention

Le montage de cette convention technique de partenariat entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde (SDIS 33) et Bordeaux Métropole, s'inscrit dans un contexte particulier à la croisée des enjeux de transformations urbaines (enjeux patrimoniaux, renouvellements et grands projets urbains, engagements forts en faveur du climat et de la qualité de vie de

⁵ Sur la force et la puissance que nous donnons à la représentation pour décrire et représenter des données qualitatives de terrain, nous renvoyons aux différentes recherches de notre laboratoire (LAA-LAVUE, UMR 7218 CNRS).

⁶ Chaque atelier a été préparé en amont en adressant un mail à tous les participants en leur demandant d'amener le jour de l'atelier un exemple d'échange en le contextualisant, en en décrivant le type de projet (ZAC, rénovation urbaine, OIN, etc.), sa durée totale, et la phase de projet où s'était passé l'exemple; en mentionnant qui étaient les protagonistes, les présents comme les absents, si des coopérations avaient eu lieu; en quoi cet exemple était révélateur d'un bon fonctionnement ou de dysfonctionnement; quelles étaient les habitudes de travail, et si celles-ci avaient été adaptées, maintenues ou supprimées et enfin quels outils avaient été mis en oeuvre de la part des différents acteurs. Les acteurs réunis autour de la table ont été invités à rebondir d'un exemple à l'autre pour commencer à tisser des liens entre les sujets abordés. Dans un deuxième temps, plus court, il a été demandé aux participants quelles étaient selon eux, les généralisations possibles du cas bordelais à faire ressortir si la question se posait à l'échelle nationale.

ses habitants avancés par la nouvelle mandature) et d'évolutions réglementaires (consolidation du modèle de sécurité civile et intégration d'une nouvelle dimension territoriale de gestion des risques introduite par la loi MATRAS du 25.11.2021), mais aussi d'événements « naturels » majeurs (épisodes d'orages de grêle et feux de forêts) qui ont marqué le territoire bordelais pendant l'été 2022.

En cours de signature au moment où nous démarrons notre étude, la convention nous a été présentée comme l'un des éléments central du rapprochement opéré entre le SDIS et la Bordeaux Métropole et il est effectivement important de souligner que son origine, son montage et son écriture reposent assurément sur un ensemble de personnes, qui ont su se faire les intermédiaires et traducteurs des enjeux, contraintes et perspectives de chacune des deux structures.

Dans le cadre de cette recherche, nous nous sommes ainsi concentrées sur les deux premiers objectifs avancés par la convention: l'ouverture réciproque et la compréhension mutuelle des contraintes de chaque structure et la réponse aux nouvelles pratiques urbanistiques et constructives, en intégrant les problématiques environnementales et d'aménagement du territoire, tout en préservant les enjeux de sécurité.

La préparation et le montage de la convention se sont structurés autour d'ateliers thématiques (Atelier prévention des risques bâtimentaires, Atelier projet de développement et d'aménagement des espaces publics, projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires (voirie, espaces verts, réseaux...) et Atelier végétalisation) pour permettre aux représentants des deux entités signataires de se réunir et de partager leurs expériences. Ces échanges bilatéraux leur ont permis d'exposer leurs contraintes respectives et leurs besoins et de mettre en perspective les moyens déjà en place et envisageables pour clarifier, fluidifier et cadencer leurs échanges.

Avancé comme socle d'une démarche de sécurité intégrée et partagée entre les différentes parties prenantes des projets, la convention se décline selon quatre annexes. L'annexe 1 « projets urbains », revient sur des principes directeurs de sécurité et se complète de trois volets calqués sur les typologies arrêtées par les ateliers. L'annexe 2 est consacrée à la « Chaîne d'instruction des dossiers d'autorisation d'occupation du sol (Permis d'Aménager, Permis de Construire) »; l'Annexe 3 aux « Etudes des projets de développement et d'aménagement d'espaces publics, de renouvellement urbains des quartiers (voirie, espaces verts, réseaux...) » et l'Annexe 4 à l'« Examen des dossiers relatifs aux grandes opérations d'aménagement, projets urbains (îlots, nouveaux quartiers,...) ».

Chacune de ces annexes est présentée sous forme de fiches pratiques où sont précisés le cadre d'échanges envisagé et les éléments sur lesquels il repose (cf. § Annexes). Y sont détaillés les interlocuteurs du SDIS et de Bordeaux Métropole ciblés, le format et la fréquence des rencontres arrêtées pour entretenir un lien régulier entre les deux structures (revue de partenariat et revue de projet consistant en des réunion d'information et d'échanges) ainsi que les sujets transversaux propres à chaque typologie pour en assurer la veille (bilan, points d'amélioration, perspective, évolution et appropriation des règles de chacun...).

Si cette convention témoigne de la volonté du SDIS et de Bordeaux Métropole d'imaginer des solutions pour fluidifier leurs échanges, sa mise en œuvre

questionne la *résilience organisationnelle*⁷ d'un tel partenariat; c'est-à-dire la qualité des modes d'organisation et de coordination des systèmes d'action proposés. Bien que la convention tende à définir des logiques transversales par l'intermédiaire de dispositifs de collaboration, de négociation et de dialogues, ces cadres d'échanges sont-ils favorables à l'implication des différents acteurs concernés et peuvent-ils s'ouvrir à d'autres? Peuvent-ils être maintenus dans le temps et résister à l'évolution constante des contraintes de chacun? Au vu des améliorations soutenues par la convention, quelle est la capacité des deux structures à pouvoir repenser leur pratiques ou à en expérimenter d'autres?

A ce stade de la recherche, nous avons donc synthétisé ces questionnements autour de quatre points: quels **impacts** cette convention a-t-elle sur les habitudes de travail, les jeux d'acteurs et la prise en compte des temporalités du projet? Quelle **place** les pratiques informelles prennent-elles à l'intérieur de ce mode de fonctionnement? Cette convention est-elle capable de les **installer dans la durée** et avec quels moyens? La convention pourrait-elle **élargir son champ d'action** (les temps du projet et les acteurs) pour mieux répondre aux nouveaux paradigmes urbains?

Les Enjeux transversaux

A partir de l'analyse des trois ateliers de co-construction que nous avons organisés à Bordeaux en mai (21-23 mai 2024), quatre thématiques transversales ont l'ambition de monter en généralité et de répondre ainsi à nos trois hypothèses initiales (le rôle de la convention, le rôle du temps et le rôle de la négociation). Ces thèmes sont bien évidemment pertinents pour notre cas d'étude bordelais, mais nous faisons cependant l'hypothèse qu'ils le soient aussi à l'échelle nationale (cf. § Conclusions). Les enjeux des ressources/moyens humains, les outils hérités ou inventés d'échange et de résolution, la définition et prise en compte des temporalités, et les articulations entre règles nationales et doctrines locales seront donc les sujets de la prochaine partie.

Les moyens humains

L'un des principaux enjeux dans la gestion des projets urbains réside dans le manque de moyens humains, en particulier au sein du SDIS, qui peine à suivre le volume croissant de dossiers. La nécessité de disposer de ressources humaines adaptées est double : il faut à la fois identifier un interlocuteur référent capable de retransmettre l'historique du projet et en même temps dégager du temps pour les acteurs impliqués. Ce référent doit non seulement gérer l'urgence, mais aussi analyser et suivre un territoire en constante transformation, avec un nombre de d'aménagements en forte augmentation, alors que les moyens humains restent insuffisants.

Un autre enjeu est l'émergence de nouvelles figures intermédiaires, telles que des relais, traducteurs ou facilitateurs, qui jouent un rôle essentiel dans le suivi des projets. Ces figures sont encore peu reconnues officiellement, mais leur présence

⁷ Dans leur article « La résilience des organisations. Le cas d'une entreprise », L. Bégin et D. Chabaud, s'appuient sur les travaux de L.D Coutu (2002) qui précise que les entreprises résilientes se caractérisent par trois aspects: 1) elles sont pragmatiques et font face à la réalité, sans faire preuve d'un optimisme démesuré; 2) elles ont un fort système de valeurs partagées qui permet de donner du sens aux difficultés ou défis rencontrés; 3) elles sont ingénieuses en ce qu'elles savent tirer parti de leurs ressources pour bricoler des solutions nouvelles face aux situations inhabituelles qu'elles rencontrent.

est cruciale pour assurer une communication fluide entre les différents acteurs et éviter la perte de temps. Ces intermédiaires permettent de simplifier la compréhension des enjeux complexes du projet, notamment en garantissant une meilleure coordination entre les différents corps de métiers.

Dans ce contexte de renouvellement urbain et de transformation des modes de fabrication de la ville, ces figures intermédiaires assurent une fonction de "passeur" entre les différentes étapes du projet. Parmi ces figures, on retrouve le rôle de traducteur, notamment par le biais de bureaux d'études spécialisés en sécurité incendie, souvent composés d'anciens pompiers. Leur mission consiste à harmoniser les expertises et les langages techniques entre les acteurs du projet, et à s'assurer de la conformité des projets avant leur instruction auprès du SDIS. En parallèle, les relais jouent un rôle clé dans la transmission de la mémoire du projet et la capitalisation des retours d'expérience. Ils permettent de préserver des connaissances essentielles et de garantir la pérennité des aménagements, notamment en assurant une gestion continue de la mémoire, souvent détenue par des acteurs locaux comme les gardiens d'immeubles.

Ainsi, l'intégration de ces figures intermédiaires apparaît comme une réponse adaptée pour améliorer la gestion des projets urbains, faciliter la communication entre les différents acteurs, et assurer la continuité et la durabilité des aménagements.

Outil inventés d'échange et de résolution

Face aux enjeux de collaboration entre le SDIS 33 et Bordeaux Métropole, divers outils, à la fois technologiques et pratiques, ont été esquissés et tentés pour répondre à des besoins spécifiques et pallier les divergences institutionnelles. Parmi eux, des bases de données, des cartographies et des indicateurs émergent comme des solutions pour gérer et visualiser les transformations territoriales. Cependant, ces outils rencontrent des limites : la divergence des besoins, les contraintes techniques (mise à jour des données, évolutions des systèmes), les enjeux de véracité des informations et les ressources nécessaires rendent difficile l'élaboration de supports partagés et efficaces.

Des initiatives individuelles, comme celle d'un chef de service du SDIS créant un outil de suivi, témoignent d'une forte implication personnelle. Ces démarches, bien que précieuses, restent vulnérables faute de systématisation et de reconnaissance à l'échelle des organisations. De manière plus collective, des outils intégrant la sécurité civile en phase de diagnostic, comme ceux développés par la Mission espaces publics, tendent à favoriser une connaissance partagée et des processus décisionnels plus informés et intégrés.

Au-delà des outils numériques, des initiatives collaboratives sur le terrain se révèlent particulièrement efficaces. Les "promenades opérationnelles" ont permis à des agents des deux entités d'évaluer conjointement des projets comme la végétalisation d'espaces urbains. Ces expériences ont conduit à des ajustements ou à l'abandon de projets, évitant des blocages coûteux en aval. Des démonstrations in situ des équipements du SDIS auprès des agents métropolitains ont également renforcé la compréhension mutuelle et amélioré la prise en compte des contraintes des deux parties. Ces initiatives mettent en avant l'importance des outils pédagogiques et des rencontres en présentiel, renforçant les relations interpersonnelles et humaines nécessaires pour une coopération entre institutions aux finalités parfois divergentes.

Les temporalités

Cet enjeu analyse les différentes temporalités dans l'élaboration d'un projet urbain, en particulier en ce qui concerne l'implication du SDIS et des acteurs publics dans la gestion de la sécurité. Il identifie trois grandes étapes dans un projet urbain : l'analyse et les études, la conception, et la construction. À chacune de ces étapes, divers documents et outils sont utilisés, tels que l'autorisation environnementale, le permis d'aménager, et les documents de l'avant-projet. Ces documents sont souvent accompagnés d'échanges informels ou réglementés, visant à résoudre des problématiques de sécurité et à garantir l'intégration des enjeux de secours dans le projet. L'analyse met en lumière l'importance d'"être en amont", qui désigne la période précédant le dépôt du permis de construire ou d'aménager. Cette phase est souvent floue et sous-estimée, pourtant elle est cruciale pour permettre une prise en compte anticipée des contraintes de sécurité. La collaboration entre différents acteurs, notamment la Métropole et le SDIS, est essentielle durant cette phase pour éviter des retards ou des conflits qui surgissent souvent lors de la phase finale du projet, lorsque les ajustements deviennent difficiles et coûteux.

Enfin, la recherche met en évidence l'importance de la mémoire du projet, c'est-à-dire la documentation et la transmission des décisions et des avis rendus, notamment à travers la conservation des rapports du SDIS. Cette mémoire est essentielle pour assurer une continuité dans la gestion du projet après sa livraison et permettre une meilleure gestion des futurs ajustements. Le partage des connaissances et la création de « modes d'emploi » des bâtiments après la livraison, sont des solutions proposées pour garantir que les modifications ou ajouts effectués après coup ne nuisent pas à la sécurité.

Ainsi, l'analyse de ces temporalités révèle plusieurs enjeux clés : l'importance de l'implication en amont des acteurs comme le SDIS, la gestion des temporalités et des interactions entre conception et gestion, ainsi que la nécessité de conserver une mémoire du projet pour assurer sa continuité et sa durabilité. Ces problématiques soulignent le besoin d'une meilleure coordination entre les acteurs techniques et politiques, et une plus grande attention à la gestion post-livraison des projets. Face à l'impensé des temps en amont et en aval des projets, l'exemple des plans de gestion des biens classés au patrimoine mondial de l'UNESCO, peut-il servir de modèle pour assurer la mémoire et suivre les évolutions des grands projets ?

La fabrique de la règle

L'un des principaux enjeux dans la gestion des projets urbains et architecturaux réside dans la réglementation et la manière dont elle évolue en réponse à des événements catastrophiques. Les règles sont souvent modifiées après des accidents, comme les incendies dramatiques de l'Hôtel Paris-Opéra en 2015 ou de la tour Grenfell en 2017. Ces tragédies déclenchent des réactions émotionnelles et des discussions qui mènent à la création de nouvelles régulations, voire à l'amélioration de celles existantes. À Bordeaux, par exemple, les événements de 2022, comme les feux de forêt et les orages de grêle, ont joué un rôle dans la mise en place de conventions locales de sécurité, notamment en matière de construction en bois.

Ces événements soulignent les lacunes des réglementations nationales, souvent trop lentes pour s'adapter aux nouvelles techniques de construction et aux enjeux environnementaux. Face à ces défis, le SDIS a mis en place des doctrines locales pour combler ces manques et garantir une meilleure sécurité civile. Toutefois, ces doctrines locales, bien qu'utiles, entraînent des conflits et incompréhensions entre les acteurs de la construction, en raison de leur incohérence avec la réglementation nationale et des surcoûts générés.

L'interaction entre doctrines locales et règles nationales soulève des questions sur l'adaptabilité de la réglementation face à des situations uniques et aux nouvelles pratiques de construction. Les temps de dialogue et de négociation entre les différents acteurs du projet deviennent alors cruciaux. Si les règles formelles sont nécessaires pour garantir des normes de sécurité, elles ne suffisent pas toujours. C'est ici que le rôle des échanges informels devient central, permettant de résoudre des contradictions entre les réglementations et d'assurer une approche plus flexible face aux enjeux sécuritaires.

En fin de compte, la fabrique de la règle apparaît comme un processus collectif, où chaque acteur (administrations, SDIS, aménageurs) contribue, au travers de ses expériences et de ses connaissances pratiques, à l'élaboration des normes de sécurité. Cette dynamique souligne la nécessité de concevoir la réglementation non comme un simple texte, mais comme un ensemble de pratiques et de stratégies mises en œuvre au fil du temps, en fonction de besoins et de contextes spécifiques.

Conclusions

Dans le contexte actuel de crise socio-économique et écologique, il devient crucial d'examiner les tensions entre les enjeux environnementaux et sécuritaires, notamment en matière de gestion urbaine. **Trois questions majeures émergent**, d'une portée potentiellement nationale et internationale, et soulignent la complexité des transformations à venir pour les territoires. **La première** concerne la confrontation entre les risques liés au dérèglement climatique et les politiques urbaines. Alors que la nécessité de rendre les villes plus vertes et durables est de plus en plus pressante, cette végétalisation peut entrer en contradiction avec les exigences sécuritaires, notamment en matière de sécurité incendie. Comment concilier la mise en place d'espaces publics végétalisés et la prévention des incendies, deux enjeux vitaux, mais qui peuvent s'avérer antagonistes ? L'enjeu devient d'autant plus complexe lorsque les réponses à ces défis ne sont pas partagées, et que les priorités entre acteurs divergent.

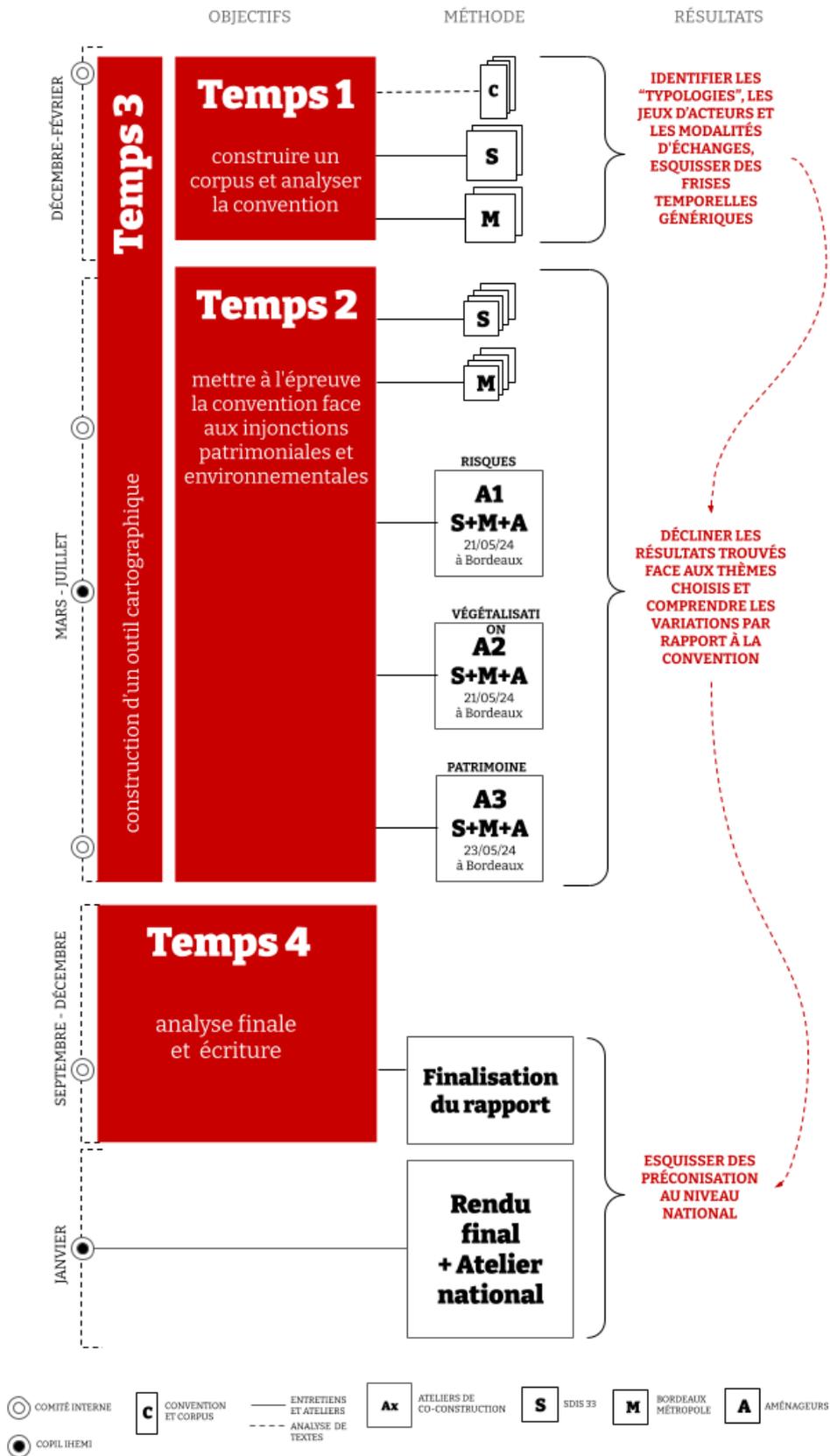
La seconde question porte sur la vulnérabilité des territoires. Bien que la notion de vulnérabilité soit souvent utilisée pour désigner les risques auxquels les territoires sont exposés, il faut aussi interroger les fragilités créées par de nouvelles approches de la ville. L'évolution des pratiques, face aux exigences de sécurisation et de végétalisation, bouleverse des habitudes bien ancrées. Ce processus exige une coopération renforcée entre divers acteurs pour échanger et partager les connaissances nécessaires à l'adaptation. Il est crucial de formaliser et de partager les doctrines de sécurité et d'aménagement, afin de renforcer leur

compréhension mutuelle et ainsi réfléchir conjointement à ce que l'on est capable ou prêts à protéger.

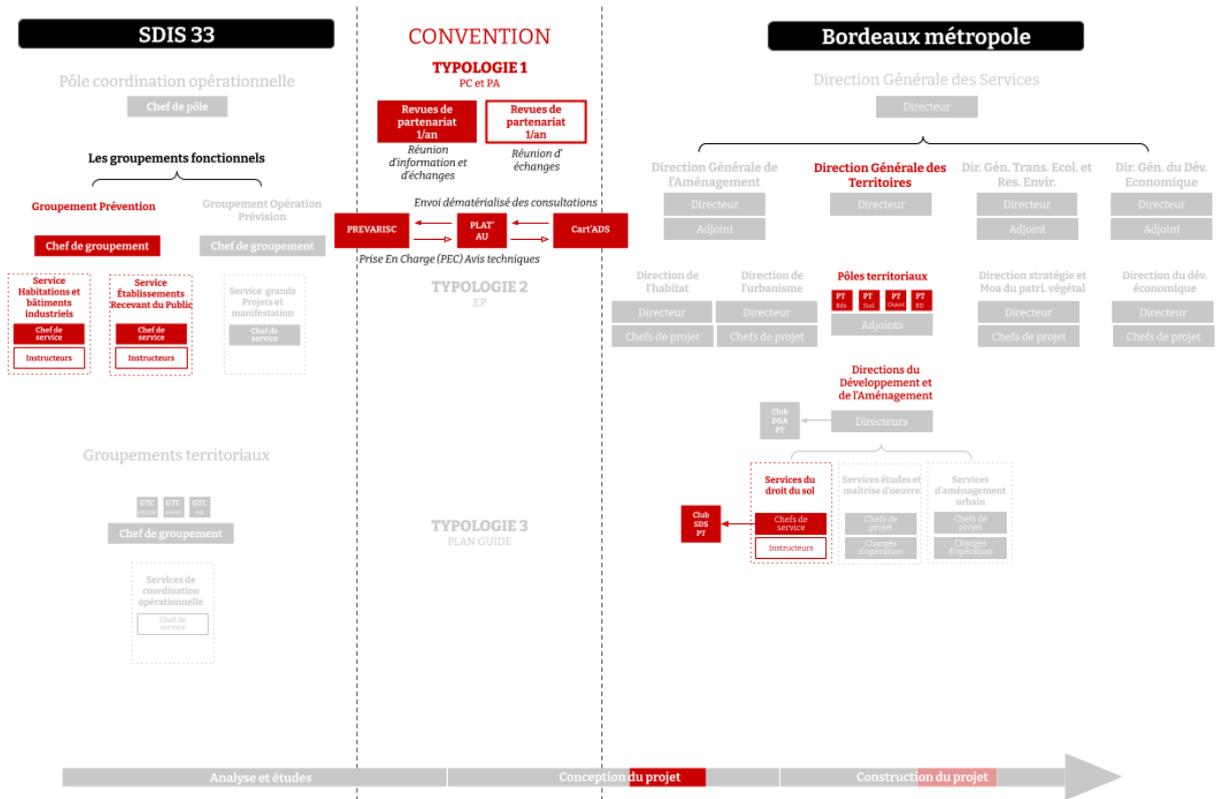
Le troisième point concerne la dimension informelle des échanges. L'informalité joue un rôle fondamental dans la résolution de blocages. Des relations humaines solides permettent de trouver des solutions aux problèmes d'adaptation, mais cette forme de collaboration informelle, qui repose sur la bonne volonté, reste fragile. Si cette approche facilite les échanges et la résolution de problèmes, elle dépend largement des individus, ce qui la rend vulnérable en l'absence d'un cadre formel stable. La question devient alors : comment protéger et pérenniser ces dynamiques informelles tout en évitant une formalisation trop contraignante ? Comment les intégrer dans un cadre de gouvernance plus large, sans les réduire à un processus bureaucratique ?

Ces réflexions soulignent l'importance d'un changement de posture dans la gestion des risques. Le risque, en tant que phénomène, est intimement lié à l'histoire et à l'expérience des sociétés. Chaque acteur, en fonction de son expérience et de son contexte, façonne sa propre perception des risques. Il est donc nécessaire de travailler sur l'acceptabilité des différentes perceptions des risques, de comprendre qu'il n'existe pas une seule réalité, mais une pluralité de récits et d'interprétations. Ainsi, au lieu de hiérarchiser les priorités, il s'agirait de développer une posture collective qui reconnaît les vulnérabilités spécifiques de chaque acteur et cherche à les réduire en harmonie avec les enjeux de sécurité, d'environnement et de développement urbain. Ce travail de partage des perceptions, loin d'être simple, doit se réaliser dans une dynamique de long terme, en évitant de réagir uniquement face à des crises ponctuelles. Une telle approche, qui inscrit les catastrophes dans un cadre temporel plus large et plus quotidien, permettrait de mieux anticiper et adapter les réponses à ces défis. En conclusion, il est impératif de réfléchir à une gouvernance plus flexible et intégrative, capable de traiter les risques de manière transversale, tout en permettant aux acteurs de s'adapter et de dialoguer de manière constructive. Le travail de coopération, en particulier celui qui dépasse les cadres réglementaires stricts, doit être valorisé et renforcé. C'est dans cet espace d'échange, informel et formel à la fois, que se construira une gestion plus résiliente des territoires et des risques qui les affectent.

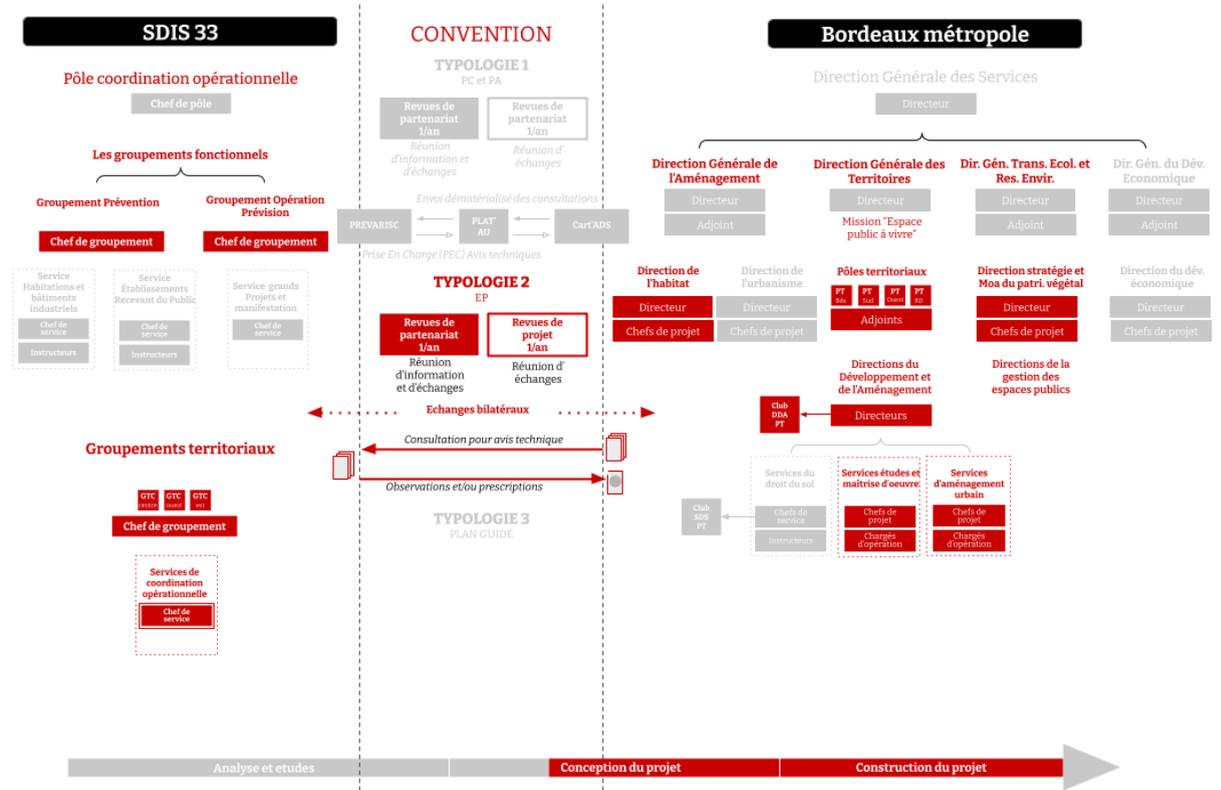
Annexes



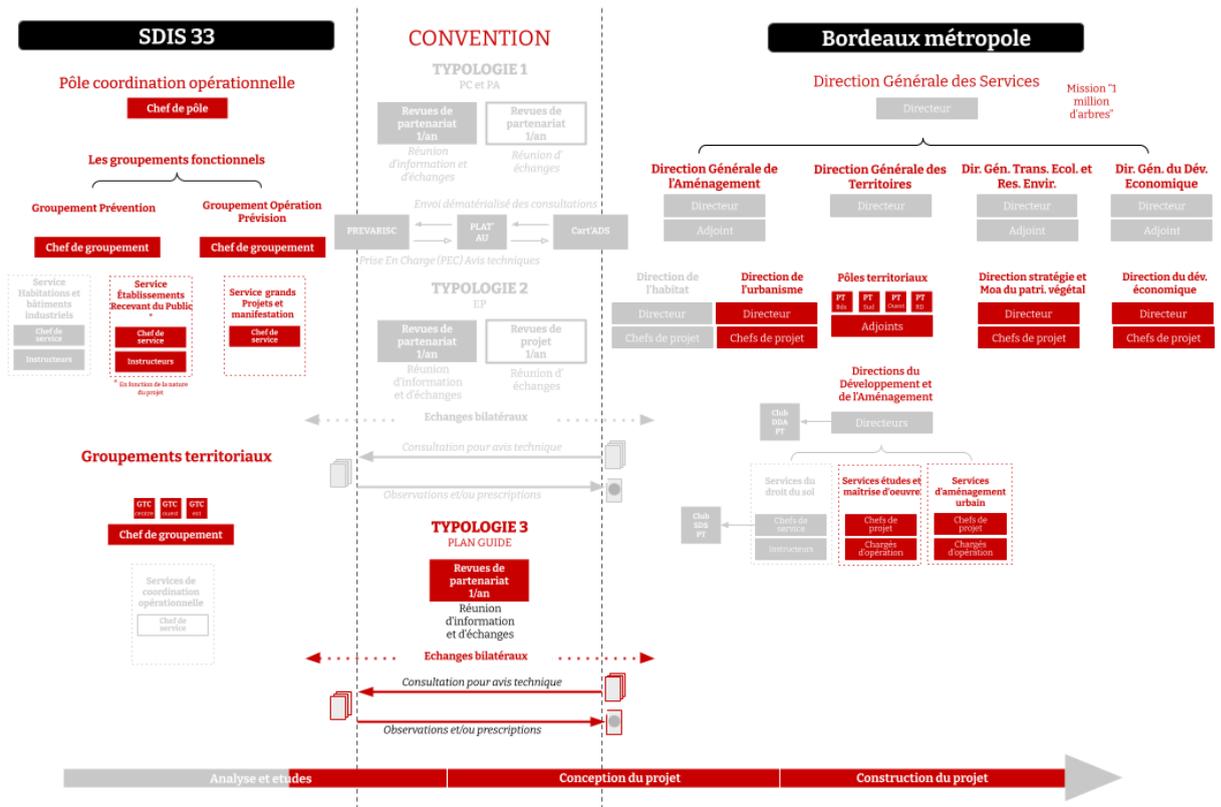
↑ Protocole de l'enquête ©LAA-LAVUE



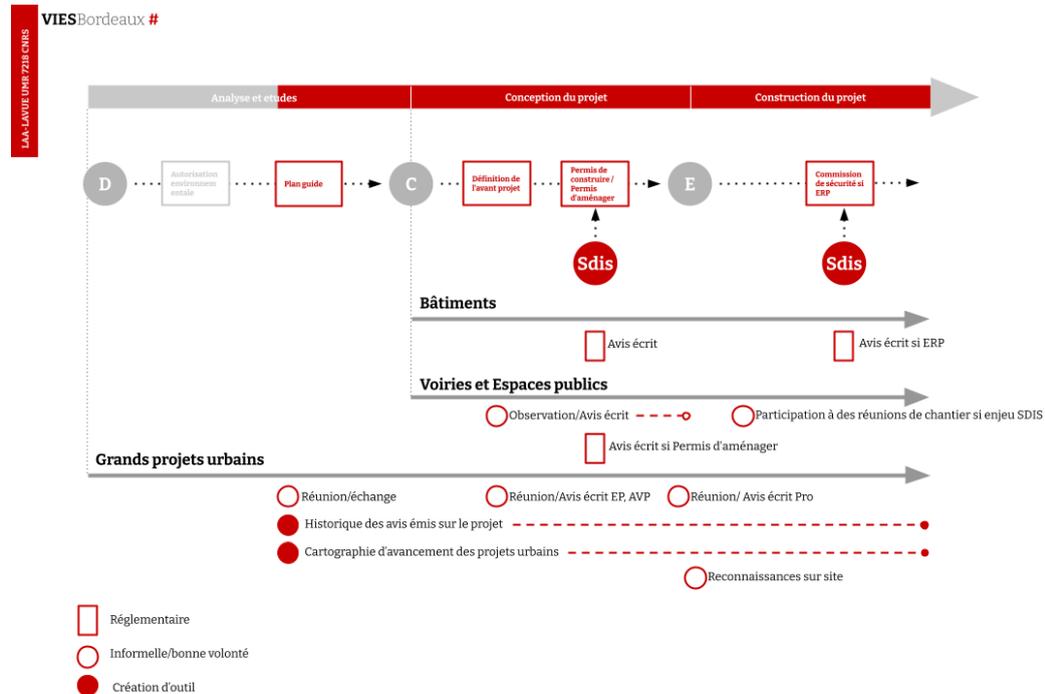
↑ Les deux organigrammes face à la Typologie 1 de la convention « bâtiments »: acteurs, cadre d'échanges et temporalités ©LAA-LAVUE



↑ Les deux organigrammes face à la Typologie 2 « voirie et espaces publics »: acteurs, cadre d'échanges et temporalités ©LAA-LAVUE



↑ Les deux organigrammes face à la Typologie 3 « grands projets urbains »: acteurs, cadre d'échanges et temporalités ©LAA-LAVUE



↑ Frise schématique des temps et des pratiques du SDIS ©LAA-LAVUE

LAALAVUE UMR 7218 CNRS
<https://www.laa.archi.fr/>